

Languedoc-Roussillon



recensement agricole 2010

Premières tendances

Baisse de la surface agricole utilisée (SAU) de 10 % et baisse du nombre d'exploitations de 30 % : cette évolution est essentiellement le fait de la mutation de la viticulture régionale sur la décennie passée. Le Languedoc-Roussillon reste la première région viticole française par la surface de son vignoble.

Comme ailleurs en France, l'activité agricole est concentrée sur les grandes exploitations mais, particularité régionale, les petites unités restent nombreuses et maillent l'ensemble du territoire.

Les atouts de l'agriculture régionale sont nombreux : plus de la moitié des exploitations avec un produit sous signe de qualité officiel, 13 % des exploitations avec une certification bio à l'horizon 2015, vente des produits en circuit court pour une exploitation sur cinq.

56 000 personnes travaillent dans les exploitations agricoles

En Languedoc-Roussillon, depuis le dernier recensement, la forte diminution du nombre de petites exploitations viticoles et la mécanisation du travail ont modifié de façon structurelle le travail dans les exploitations agricoles.

56 000 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles. S'y ajoutent le travail saisonnier et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), pour l'équivalent de 7 400 emplois à temps plein. Au total, les exploitations agricoles utilisent 42 500 unités de travail agricole (UTA). Le pilier de cette main d'œuvre est constitué par 31 000 chefs d'exploitation et 3 000 coexploitants. Majoritaires en nombre, ceux-ci sont également passés majoritaires dans le temps de travail : leur part atteint désormais 52 % contre seulement 47 % il y a 10 ans.

Le pendant de cette augmentation est une diminution marquée de la part du temps

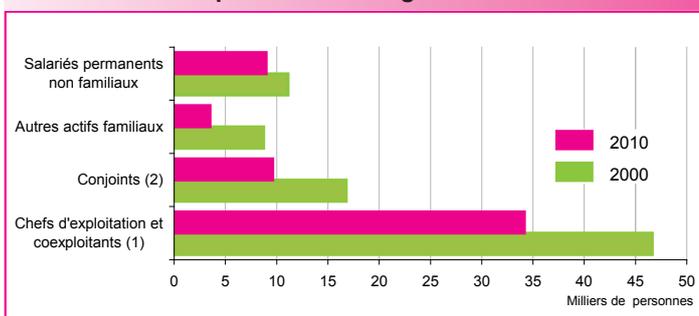
de travail des salariés saisonniers qui passe de 20 % à 15 % et, à un degré moindre, de la famille qui ne participe plus au temps de travail qu'à hauteur de 12 % contre 16 % en 2000. Cette baisse apparente peut également résulter d'une meilleure reconnaissance des conjoints à travers le statut de coexploitant.

En revanche, la contribution des salariés permanents (18 % du temps de travail) est la même qu'en 2000.

La part des prestataires externes, ETA et CUMA, a nettement augmenté, atteignant désormais une valeur significative de 3 %. En 10 ans, le travail à temps partiel dans les exploitations a diminué pour toutes les catégories d'actifs, notamment les conjoints non coexploitants : leur nombre est de 8 000 en 2010 contre 15 000 en 2000.

Autre fait remarquable, le nombre de chefs d'exploitation et coexploitants travaillant à temps plein n'a diminué que de 6 % depuis 2000, soit beaucoup moins vite que le nombre d'exploitations.

Près de 31 000 chefs d'exploitation et 3 000 coexploitants en Languedoc-Roussillon



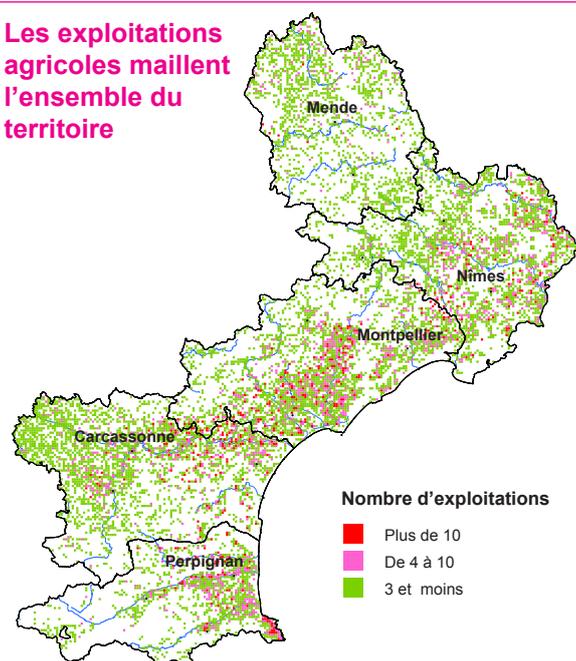
Source : Agreste - Recensements agricoles

(1) Y compris les conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, quand ils sont eux-mêmes coexploitants.

(2) Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

Les exploitations agricoles maillent l'ensemble du territoire

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO® - Echelle 1/3 500 000



Cette carte représente le nombre de sièges d'exploitation géolocalisés par km². Une maille de la grille = 1 km²

Concentration sur les grandes exploitations

Près de 31 000 exploitations agricoles et 886 000 ha de surface agricole utilisée (SAU)

- 64 % des exploitations ont des surfaces en vigne,
- 20 % des surfaces toujours en herbe et fourrages,
- 18 % des céréales,
- 18 % des vergers.

27 % de la SAU en vigne, soit près d'un tiers du vignoble français.

Grandes exploitations :
- peu nombreuses (15 % du total)
- poids économique important (56 % de la PBS régionale).

2 100 exploitations agricoles ont au moins un produit certifié bio soit 6,8 % des exploitations de la région. En outre, 6,4 % des exploitations envisagent une conversion en agriculture biologique dans les cinq années à venir contre 3,6 % en France métropolitaine.

Une superficie importante de la région est utilisée de façon collective par les éleveurs pour y faire paître leurs animaux. Cette superficie, gérée par des structures ad-hoc au nombre de 114, représente un total de 70 000 ha de SAU. Les pacages collectifs ne sont pas pris en compte dans cette publication. Une étude spécifique sera produite ultérieurement sur le sujet.

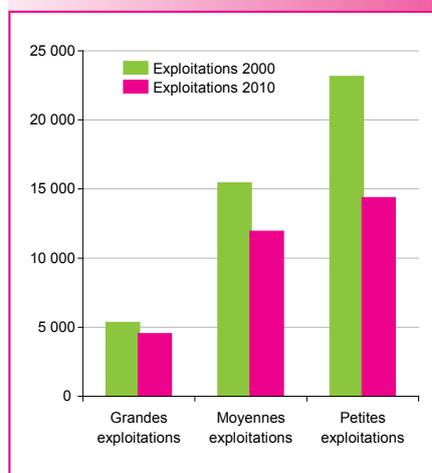
La région compte près de 31 000 exploitations en 2010, soit 6 % des exploitations françaises. Elles exploitent au total 886 000 ha de superficie agricole utilisée (SAU).

Ce sont 13 000 exploitations qui ont disparu en dix ans, soit presque 30 % d'unités en moins sur la période. Les petites exploitations sont particulièrement touchées (- 38 %). Elles restent malgré tout très nombreuses dans la région puisque représentant encore près de la moitié des exploitations agricoles (47 %).

La SAU moyenne augmente, avec 29 ha par exploitation en 2010 contre 22 ha en 2000. Ce phénomène est visible pour toutes les catégories d'exploitations, grandes, moyennes et petites (cf graphiques ci-dessous).

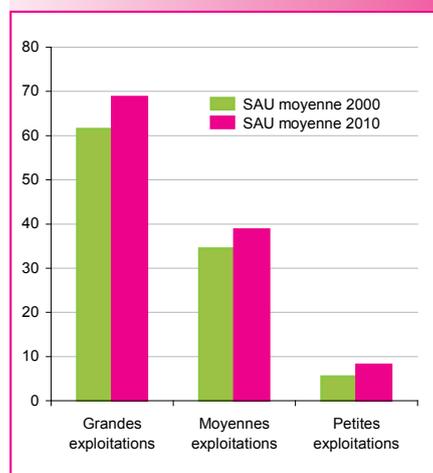
En 2010, les moyennes et grandes exploitations sont au nombre de 16 400 (53 % de l'ensemble). Elles contribuent à 93 % de la PBS régionale, et exploitent 87 % de la SAU régionale (770 000 ha). Leur SAU moyenne atteint 47 ha.

Moins de petites exploitations...



Source : Agreste - Recensements agricoles

... mais une SAU moyenne en hausse



Source : Agreste - Recensements agricoles

Grandes exploitations : PBS* supérieure à 100 000 €
Moyennes exploitations : PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €
Petites exploitations : PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard : cf "Définitions" en dernière page

Les formes sociétaires progressent

Les exploitations individuelles restent fortement majoritaires : 82 %. Ce statut est celui de 90 % des petites et moyennes exploitations et encore de 38 % des grandes exploitations. Les exploitations individuelles produisent 53 % de la production brute standard agricole totale, sur une superficie moyenne de 21 ha.

18 % des exploitations sont en forme sociétaire. Elles produisent 47 % de la production brute standard

agricole, sur une SAU moyenne de 68 ha et représentent au total 41 % de la SAU régionale.

Parmi celles-ci, le nombre d'exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) est en forte hausse (+ 37 % depuis 2000), de même que les sociétés civiles de type société civile d'exploitation agricole (SCEA) (+ 25 %). En revanche, le nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) a baissé de 10 %.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Viticulture : une filière en mutation

La viticulture reste très largement prédominante en Languedoc-Roussillon.

19 800 exploitations cultivent des vignes (deux tiers du total régional), dont 18 200 (60 %) en font leur activité principale (otex). C'est aussi **la première région viticole par la surface de son vignoble**, 236 500 ha (30 % du vignoble national) et par le nombre d'exploitations viticoles (26 % des exploitations viticoles françaises). Ces dernières concentrent 53 % de la PBS régionale. Parmi les exploitations en otex viticulture, 47 % sont petites, leur SAU moyenne est de 2,7 ha et leur PBS moyenne inférieure à 9 000 €. Si ces petites exploitations n'ont pas un impact économique très important dans la production (8 % de la PBS), elles maintiennent un tissu social dans les villages du Languedoc-Roussillon (16 % des UTA). Dans la viticulture, l'aspect patrimonial reste présent avec 85 % des exploitations viticoles en exploitations individuelles. Celles-ci sont plus petites (10 ha en moyenne) que celles en statut autre (GAEC, EARL, SCEA, société commerciale...) qui avec 15 % des exploitations, exploitent 41 ha en moyenne et engendrent 41 % du potentiel économique.

En termes d'emploi, les exploitations viticoles occupent 22 000 unités de travail agricole (52 % des UTA agricoles régionales), contre 30 000 en

2000. Cette baisse du volume de travail est liée, outre la perte de surfaces, à un fort accroissement de la productivité : aujourd'hui, un actif dans la viticulture s'occupe en moyenne de 12 ha, contre 10 en 2000. Les progrès de la mécanisation (vendange mécanique sur 83 % du vignoble) et la recherche d'économies expliquent cette évolution. La force de travail provient au deux tiers des exploitants et de leur famille, les saisonniers ne représentant que 12 % de la force de travail et les salariés permanents, 20 %.

Le vignoble, en grande partie restructuré, s'est considérablement réduit.

En 2010, 236 500 ha subsistent, soit une diminution de 60 000 ha en dix ans. La crise profonde traversée par la viticulture régionale entre 2004 et 2009, avec ses arrachages définitifs, ses abandons de parcelles, sa reconversion qualitative a marqué sensiblement le vignoble du Languedoc-Roussillon.

Sur le plan économique, le modèle coopératif reste très vivant avec 8 exploitants sur 10 apportant leur vendange (ou une partie) en cave coopérative pour 71 % de la production régionale.

La vente directe aux consommateurs concerne 31 % des volumes commercialisés par les caves particulières.

20 % des exploitations agricoles commercialisent une partie de leur production en circuit court.

11,5 % des exploitations agricoles pratiquent des activités de diversification.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

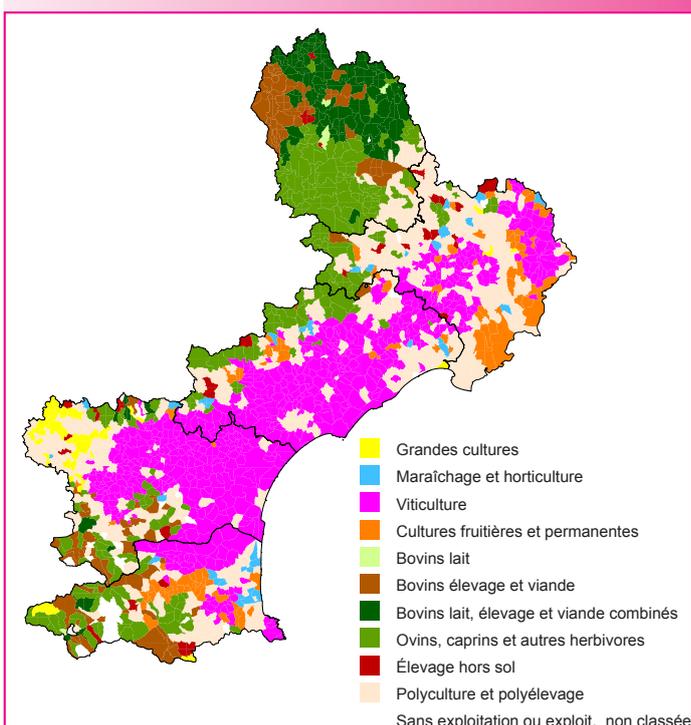
Un paysage en évolution

Les surfaces en légumes ont chuté de 30 % de même que celles en vergers 6 espèces (abricots, cerises, pêches, nectarines, prunes, pommes et poires). En 10 ans, le Languedoc-Roussillon a perdu 3 000 ha de pêches-nectarines, 1 300 ha de pommes et près de 1 000 ha en cerises et abricots. Les vergers de fruits à coque (amandiers, châtaigniers, noyers et noisetiers) se maintiennent aux environs de 1 700 ha. En revanche les surfaces en oliviers explosent avec 1 500 ha supplémentaires.

Le verger d'oliviers est maintenant le 3^{ème} de la région avec 4 100 ha, derrière le verger d'abricotiers (4 400 ha) et celui de pêchers (6 600 ha).

Les superficies en céréales restent stables, comme celles en fourrages et en herbe. Les cheptels bovins et caprins sont stables. En ovins, les brebis mères laitières sont plus nombreuses (+ 3 %) alors que les brebis mères nourrices déclinent de 20 %. L'élevage de porcins est en forte baisse ainsi que l'élevage de dindes qui a quasiment disparu dans la région.

Une viticulture toujours dominante



Une moyenne de 47 ha de SAU dans les grandes et moyennes exploitations : la concentration se poursuit

PBS en € Cheptels en 1000 têtes	Ensemble des exploitations							Moyennes et grandes exploitations						
	Nombre exploit.	SAU moy.	PBS moy.	UTA moy.	Surface vigne	Cheptel bovins	Cheptel ovins	Nombre exploit.	SAU moy.	PBS moy.	UTA moy.	Surface vigne	Cheptel bovins	Cheptel ovins
Aude	7 300	31	55 900	1,2	69 100	25,9	55,5	4 100	47	92 100	1,8	64 400	22,9	50,7
Gard	6 700	24	73 700	1,6	55 600	14,7	45,4	3 700	38	126 100	2,5	52 900	13,1	40,2
Hérault	9 900	19	48 800	1,2	86 100	11,6	40,6	4 600	35	96 200	2,0	77 300	9,9	38,9
Lozère	2 600	92	44 700	1,4	ε	143,8	186,0	1 700	124	63 300	1,7	ε	129,6	178,7
Pyrénées-Orientales	4 200	18	64 400	1,7	25 600	14,2	19,4	2 300	26	109 400	2,6	23 400	12,4	14,7
Languedoc-Roussillon	30 700	29	57 700	1,3	236 500	210,2	347,0	16 400	47	100 400	2,1	218 000	187,9	323,2
France métropolitaine	490 000	55	104 600	1,4	788 700	19 411,7	7 461,9	312 000	80	159 600	2,1	758 200	18 613,1	6 537,8

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

ε : quantité négligeable

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué sur l'exploitation** comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ **Les surfaces agricoles et les cheptels** sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.